

(Traduction non officielle)

**Annnonce du Bureau du Conseil de l'Investissement
No. 4/2561**

**Prolongation du délai et amendement de l'annonce sur les types d'activités aux termes de
Principes pour promouvoir les investissements dans les provinces frontalières du Sud.**

Afin de favoriser la continuité de la promotion de l'investissement dans les provinces frontalières du Sud et dans les villes pilotes pour le développement industriel dans les provinces frontalières du Sud, en encourageant le commerce et l'investissement du secteur privé pour générer des revenus pour les habitants locaux des provinces frontalières du Sud pour contribuer durablement à l'expansion économique,

En vertu des dispositions de la Section 16, 18, 31 et 35 de la Loi sur la Promotion des Investissements, B.E. 2520 (1977), le Bureau du Conseil de l'investissement publie cette annonce comme suit :

1. Il est convenu de prolonger la date limite de soumission des demandes d'obtenir la promotion, selon les Principes pour promouvoir les investissements pour le développement industriel dans les provinces frontalières du Sud conformément à l'Annonce du Bureau du Conseil de l'investissement No. 3/2557 du 18 décembre 2014 sur les Principes de Promotion des investissements pour le développement industriel des provinces frontalières du Sud et l'Annonce du Bureau du Conseil de l'investissement No.9/2558 du 10 août 2015 sur les amendements de Principes de Promotion des investissements pour le développement industriel des provinces frontalières du Sud, jusqu'au 30 décembre 2020.

2. Il est convenu de prolonger la date limite de soumission des demandes d'obtenir la promotion, de l'investissement dans les provinces frontalières du Sud dans le cadre du projet « Triangle stable, prospère et durable » conformément à l'Annonce du Bureau du Conseil de l'investissement No. 9/2559 du 29 septembre 2016 sur les Principes de pour promouvoir les investissements dans le cadre du projet « Ville Pilote » pour le développement industriel dans les provinces frontalières du Sud, jusqu'au 30 décembre 2020.

3. Il est convenu d'amender les types d'entreprises et les conditions de types 2.17 et 6.15 dans l'Article 4 de l'Annonce du Bureau du Conseil de l'investissement No. 9/2559 du 29 septembre 2016 comme suit :

Type d'entreprises	Conditions
2.17 Entreprises de fabrication de matériaux de construction et entreprise de fabrication de bétons comprimés pour les services publics.	1. L'établissement doit être situé dans le Sous-Province de Nong Chik, Province de Pattani, Sous-Province de Betong, Province de Yala, et le Sous-Province de Su-Ngai Kolok, Province de Narathiwat.

Type d'entreprises	Conditions
	2. Les demandes de promotion de l'investissement doivent être soumises au plus tard le 30 décembre 2020.
6.15 Entreprise de fabrication de produits cosmétiques pour le corps tels que savon, shampooing, dentifrice.	1. L'établissement doit être situé dans le Sous-Province de Nong Chik, Province de Pattani, Sous-Province de Betong, Province de Yala, et le Sous-Province de Su-Ngai Kolok, Province de Narathiwat. 2. Les demandes de promotion de l'investissement doivent être soumises au plus tard le 30 décembre 2020.

Cette annonce prend effet à compter du 1 janvier 2018

Annonce publiée le 31 janvier 2018.

(Général Prayut Chan-o-cha)

Président du Bureau du Conseil de l'Investissement